



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

6 mai 1987

Decisione

767

OCDE: Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,
Paris, les 12 et 13 mai 1987

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique
du 24 avril 1987

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Il est pris note de la proposition ci-dessus qui servira de lignes directrices à la délégation suisse participant à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, les 12 et 13 mai 1987 à Paris.
2. La conduite de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral Delamuraz qui se fera accompagner de
 - M. Franz Blankart, Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures
 - M. Jean-Claude Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture
 - M. Mario A. Corti, Directeur suppléant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
 - M. Daniel Kaeser, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
 - M. Alexis Lautenberg, Chef du Service économique et financier, DFAE
 - M. Harold Stingelin, Chef du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures

./.



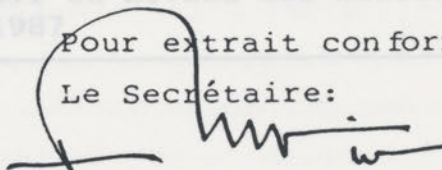
ÖKONOMISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DEPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

- M. Rudolf Horber, Chef de section, Office fédéral de l'agriculture
- L'Ambassadeur Jean Zwahlen, Chef de la délégation suisse près l'OCDE à Paris, participera également à la Conférence ministérielle en tant que membre de la délégation

3. Les indemnités journalières sont fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel.

... annuelle du Conseil au niveau des ministres, les 12 et 13 mai 1987.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire:



... l'OCDE tiendra sa réunion annuelle au niveau des ministres au siège de l'Organisation, les 12 et 13 mai 1987, en l'honneur de l'Allemagne fédérale.

... principaux qui figureront à l'ordre du jour sont la politique économique, les échanges de produits agricoles, ainsi que le développement structurel.

... politique économique est un point qui figure chaque année à l'ordre du jour. Sur le plan de l'analyse, les pays membres de l'OCDE paraissent d'accord quant aux éléments constitutifs d'une politique économique conduisant à une croissance soutenue et non inflationniste. La question principale qui subsiste est de savoir dans quelle mesure les pays membres de l'OCDE, et en particulier les États-Unis, sont disposés à travailler en termes de coopération opérationnelle les stratégies économiques déjà développées au cours de ces dernières années.

... de l'agriculture, la Conférence ministérielle fera le bilan des travaux entrepris en cette matière au cours de ces dernières années et déterminera les modalités d'action à mettre en œuvre pour s'attaquer aux problèmes extrêmement complexes de la production agricole internationale provoquée par l'essor des surplus de production. L'objectif à atteindre

Kopie/Kollauszug an:
 ohne / mit Beilage

	Z.K.	Dep.	Anz.	Akten
<input checked="" type="checkbox"/>		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
<input checked="" type="checkbox"/>		EFD	7	-
		EVD	10	-
		EVED		
		BK		
<input checked="" type="checkbox"/>		EFK	2	-
<input checked="" type="checkbox"/>		Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 24 avril 1987

Au Conseil fédéral

**OCDE: Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,
 Paris, les 12 et 13 mai 1987**

1. En bref

Le Conseil de l'OCDE tiendra sa réunion annuelle au niveau des ministres, au siège de l'Organisation, les 12 et 13 mai 1987, sous la présidence de l'Allemagne fédérale.

Les thèmes principaux qui figureront à l'ordre du jour sont la politique économique, les échanges de produits agricoles, ainsi que l'ajustement structurel.

- La politique économique est un point qui figure chaque année à l'ordre du jour. Sur le plan de l'analyse, les pays membres de l'OCDE paraissent d'accord quant aux éléments constitutifs nécessaires à une politique économique conduisant à une croissance soutenue et non inflationniste. La question principale qui subsiste est de savoir dans quelle mesure les pays qui ont le plus de poids sur le plan économique, en particulier les Etats-Unis, sont disposés à traduire en termes de décisions opérationnelles les stratégies économiques déjà définies au cours de ces dernières années.
- En matière d'agriculture, la Conférence ministérielle fera le point des travaux entrepris en cette matière au cours de ces cinq dernières années et déterminera les modalités d'actions en vue de s'attaquer aux problèmes extrêmement complexes de la situation agricole internationale provoquée pour l'essentiel par des surplus de production. L'objectif à atteindre

devrait être de réduire les effets perturbateurs sur le plan international des politiques agricoles nationales. Ce dossier est naturellement inséparable des travaux qui viennent de démarrer au GATT dans le cadre de l'Uruguay-Round.

- Enfin, la question de l'ajustement structurel devrait faire l'objet d'un large consensus entre les pays membres. Il est prévu que l'OCDE confère dorénavant à cette importante question une priorité permanente.

Comme ces dernières années, la Conférence ministérielle de l'OCDE se tiendra peu de temps avant le Sommet des sept plus grands pays industrialisés qui aura lieu cette année à Venise, du 7 au 9 juin 1987. De ce fait, la Conférence constitue aussi un moyen de préparer le Sommet et permet aux pays qui ne participent pas à ce dernier d'y donner leur contribution.

Concernant la composition de la délégation suisse, il est proposé qu'en plus des hauts fonctionnaires qui participent régulièrement à ces conférences ministérielles, le Chef du DFEP se fasse accompagner du Directeur et d'un collaborateur de l'Office fédéral de l'agriculture, en raison de l'importance particulière que revêt ce dossier cette année.

2. Situation économique et stratégie de politique économique

Dans les pays industrialisés occidentaux, la situation conjoncturelle s'est ralentie depuis l'été 1986, malgré des conditions générales demeurées favorables - entre autres, recul de l'inflation, faibles taux d'intérêts nominaux et bas prix du pétrole. Il a donc fallu réviser progressivement les prévisions concernant la croissance économique dans la zone-OCDE pour 1987; qui ont été ajustées de 3 % à 2 1/2 %.

Ce ralentissement inattendu est dû principalement à la baisse du dollar, notamment à ses circonstances et aux craintes qu'elle ne se poursuive. Cette évolution a porté atteinte non seulement aux possibilités d'exportation du Japon et des économies

européennes. Mais encore, l'insécurité sur les marchés des devises et l'incertitude quant à l'évolution future des cours du change ont engendré un manque de confiance et une retenue croissante de la part des investisseurs industriels. Au surplus, le frein aux possibilités de croissance que représentent les déséquilibres record des balances courantes et l'instabilité monétaire risque d'accentuer encore des défis non encore relevés dans l'économie mondiale, tels que notamment le chômage, le protectionnisme et le problème de l'endettement.

Des cours du change stables sont ainsi devenus une condition essentielle pour une poursuite de la reprise conjoncturelle au plan international. Seule une amélioration du climat d'investissement permettra de remplacer, en Europe et au Japon, les impulsions provenant des exportations par une demande intérieure suffisamment forte, ce qui ouvrirait des perspectives pour une légère accélération de la croissance économique dans la zone-OCDE pendant l'année à venir.

La Conférence ministérielle de cette année aura pour objectif principal d'élaborer une stratégie commune visant les trois points suivants:

- garantir une croissance économique soutenue, durable et génératrice d'emplois, mais demeurant axée sur la stabilité des prix;
- atténuer les fluctuations des cours du change et corriger les déséquilibres massifs des balances courantes;
- améliorer les possibilités de croissance des pays en développement. A cet égard, le problème de l'endettement conserve toute son actualité et nécessite la recherche de formules souples tenant compte notamment des intérêts des pays les moins avancés.

Les tâches de la politique macro-économique varient de pays à pays, selon la situation initiale et les problèmes spécifiques. La politique budgétaire américaine devra poursuivre ses efforts en vue de réduire les déficits en obtenant un meilleur équilibre entre la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes. Le Japon et la RFA, grands pays excédentaires, sont in-

3.

vités à contribuer, moyennant un renforcement de la demande intérieure par la politique budgétaire, à atténuer les effets conjoncturels négatifs des mesures américaines d'assainissement du budget et à réduire la pression sur les cours de change. Le Japon devrait, de manière générale, orienter davantage sa politique budgétaire en vue de réduire la dépendance de son économie des exportations et de créer des conditions favorables à de nouvelles possibilités d'investissement pour les épargnants indigènes. C'est à la politique monétaire et particulièrement à celle de ces grands pays que reviendrait la lourde et double tâche, consistant d'une part à garantir un cadre propice à une croissance économique non-inflationniste et d'autre part à soutenir une évolution régulière des cours de change, ce qui suppose une étroite coopération entre banques centrales.

Les mêmes objectifs et recommandations sont en principe applicables dans les autres pays, avec cependant des priorités différentes selon les pays concernés. L'OCDE reconnaît toutefois que la marge de manoeuvre de ces pays en matière de politique monétaire est limitée - leurs monnaies suivent fréquemment d'une manière ou d'une autre le DM ou le dollar. Pour ce qui est de la politique budgétaire, la marge de manoeuvre de ces pays reste, dans l'ensemble, également très restreint.

La Suisse peut d'autant mieux soutenir ces lignes directrices que les mesures de politique économique décidées ou déjà en oeuvre dans les grands pays jusqu'à maintenant ne suffiront pas à réduire de manière décisive les déséquilibres des balances courantes ni à garantir, à long terme, une stabilité accrue des cours de change. Cependant, lors de l'engagement des instruments de politique monétaire et budgétaire, il faudra veiller à ce que les succès remportés péniblement à ce jour au niveau de la stabilité ne soient pas remis en question. C'est dans ce sens qu'il convient également de saluer les recommandations - plutôt modérées - faites aux grands pays excédentaires.

Il s'agit enfin de garder présent à l'esprit que même après les engagements souscrits en vertu de l'Accord du Louvre, la discipline et l'ordre accrus en politique économique dans chaque

pays - et ce tout particulièrement aux Etats-Unis, pays déficitaire chef de file de l'économie mondiale - restent la condition première pour une coopération économique et monétaire plus efficace.

3. Agriculture

Cette année plus que jamais, l'agriculture constituera un thème essentiel du Conseil réuni au niveau des ministres. Les pays de l'OCDE sont en effet arrivés au terme de la réflexion approfondie qu'ils ont entreprise, conformément au mandat ministériel de 1982, pour fournir un diagnostic et une thérapie aux déséquilibres graves qui caractérisent les marchés des principaux produits du secteur primaire. L'analyse de l'impact des politiques autonomes sur les échanges, achevée dans un esprit de coopération multilatérale à l'OCDE, se place d'autre part dans le contexte des objectifs de négociation que les parties contractantes du GATT se sont proposé d'atteindre au titre de l'agriculture dans le cadre de l'Uruguay-Round.¹⁾ Enfin, les déséquilibres ne cessent de s'accroître et à envenimer les tensions internationales déjà vives. Au sein de l'OCDE, il règne un consensus quant aux causes éminemment structurelles des déséquilibres et quant au fait que la clé au problème du commerce agricole mondial se trouve dans le camp de ses pays membres. Il est un fait que dans les pays industrialisés, la demande est stagnante. La consommation de produits agricoles y est quasiment saturée - une augmentation du revenu n'aura que des effets limités sur le volume de celle-ci - et l'évolution de la structure démographique ne déploie pas des effets stimulants sur son volume. Dans certains pays en développement, l'insatisfaction des besoins alimentaires est évidente, mais c'est la demande solvable qui y fait défaut. D'autres pays en développement et

1) Dans leur déclaration de Punta del Este, celles-ci ont en effet convenu "qu'il faut renforcer la discipline et améliorer la prévisibilité dans les échanges mondiaux de produits agricoles en corrigeant et en prévenant les restrictions et les distorsions, y compris celles qui sont liées aux excédents structurels, de façon à réduire l'incertitude, les déséquilibres et l'instabilité qui règnent sur les marchés agricoles mondiaux".

certain pays de l'Est - précédemment importateurs traditionnels de produits agricoles de la zone OCDE - ont augmenté leur taux d'auto-provisionnement ou sont même devenus des pays exportateurs. Quant à l'offre de produits agricoles, elle ne s'est en général pas adaptée au potentiel plus restreint des débouchés sur les marchés intérieurs et extérieurs. Stimulée par le progrès technologique et par des politiques autonomes qui, dans la plupart des pays, ont empêché l'ajustement nécessaire des structures, l'offre dépasse très souvent les besoins et crée des stocks excédentaires qui non seulement coûtent très cher, mais qui pèsent encore fortement sur les marchés. L'écoulement d'une offre artificielle générée par un soutien public du revenu par les prix à la production nécessite des interventions aux frontières, soit pour restreindre les importations, soit pour subventionner des exportations qui s'ajoutent sur les marchés mondiaux engorgés. Il ne faut dès lors pas sous-estimer le risque que les tensions actuelles puissent dégénérer en affrontements commerciaux dont la dimension dépasserait le seul domaine agricole pour s'étendre à d'autres secteurs. En effet, les pays qui font valoir, dans certains secteurs agricoles, leur avantage comparatif (USA, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, certains pays en développement) critiquent de plus en plus les mesures dont l'effet consiste à limiter l'accès de leurs produits sur les marchés extérieurs ou à créer artificiellement des conditions de rémunération qui anéantissent leurs possibilités naturelles de gain.

D'autres pays de l'OCDE (CEE, pays nordiques, Suisse, Japon) tiennent compte également d'aspects autres qu'économiques, notamment de la sécurité de l'approvisionnement, du maintien du sol et d'une population décentralisée même dans les zones défavorisées. Ces aspects sont considérés comme spécifiques à l'agriculture. Il reste que les pays de l'OCDE portent - certes à des degrés divers - une responsabilité collective dans la crise actuelle de l'agriculture dont l'assainissement exige une action coordonnée et simultanée au niveau de différents produits.

Bien qu'elle soit un pays importateur net, caractérisé par un taux d'auto-provisionnement relativement bas de 60 % (en calories), la Suisse n'échappe pas à l'effort durable, d'ailleurs déjà amorcé, de procéder à des corrections dans les secteurs où des surplus structurels existent. A l'OCDE, la Suisse se ralliera à un consensus éventuel des pays membres, si ces derniers manifestent la volonté de ne plus augmenter ou de réduire les mesures de soutien à la production et à l'exportation lorsque ces aides contribuent à une croissance de la production et causent des distorsions aux échanges. Dans l'approche du problème du commerce des produits agricoles, la Suisse gardera à l'esprit les deux tendances contradictoires, soit celle relevant du besoin de faire jouer les avantages comparatifs en élargissant ce commerce par un accès plus facile et plus suivi aux marchés (libéralisation) et celle résultant des caractéristiques particulières de la production et du commerce des produits agricoles (spécificité). Ces deux tendances existent, quoiqu'à des degrés d'intensité variables, dans tous les pays et il serait dès lors vain de vouloir les nier, les combattre ou de faire un usage ambigu et abusif de l'une ou de l'autre.

4. L'ajustement structurel et la performance économique

Les ministres prendront connaissance d'une étude que le Secrétaire général a entrepris sous sa responsabilité, suite au mandat qui lui a été donné lors de la réunion ministérielle de 1985, sur les expériences des pays membres dans le domaine des politiques structurelles. La Suisse partage pleinement les conclusions et le message de ce rapport qui révèle notamment que les deux instruments traditionnels de la politique économique - la politique monétaire et la politique budgétaire - ne permettent pas, à eux seuls, d'atteindre les objectifs de performance, de croissance et de stabilité durable de l'économie. La réalisation de ces objectifs dépend aussi de la capacité d'adaptation de l'économie dans son ensemble et de ses différents secteurs à de nouveaux défis et par conséquent de l'intensité des forces du marché au sens le plus large, de l'initiative personnelle des acteurs et de l'effet des interventions

de l'Etat sur les structures micro-économiques. En agissant sur le niveau des ressources disponibles pour la croissance et sur l'efficacité avec laquelle ces ressources sont mobilisées, acheminées et utilisées à terme, les politiques "structurelles" peuvent renforcer ou entraver la contribution des secteurs micro-économiques au développement économique général. La contribution sera positive, si des conditions-cadres essentielles, telles que l'existence d'un système d'échanges multilatéral et ouvert, la concurrence effective sur le marché des produits et services, l'efficacité des marchés financiers, la flexibilité et la mobilité sur le marché du travail, la promotion de la recherche et l'ajustement de la formation aux exigences de la technologie assurent un ajustement progressif des structures en suivant les forces du marché. Une telle conception de l'approche structurelle constitue d'ores et déjà une dimension constante des politiques économiques et sociales d'un certain nombre de pays membres de l'OCDE, dont la Suisse. La contribution est par contre négative dans les pays où, en dépit des efforts sectoriels concrets réalisés pour faire face aux nécessités de l'ajustement, l'application de mesures visant à préserver des structures existantes inefficaces contribue à perpétuer les rigidités et les distorsions. De telles mesures faussent la concurrence internationale, transférant ainsi sur d'autres pays le fardeau de l'ajustement manqué et les problèmes de chômage. Il est par conséquent essentiel que les incidences internationales directes et indirectes des interventions nationales soient prises en compte de façon permanente. Le protectionnisme est en effet un puissant allié de toute politique d'ajustement négatif.

Tributaire d'un accès libre aux marchés extérieurs, la Suisse a un intérêt vital à ce que ses partenaires commerciaux appliquent dans tous les secteurs de l'activité économique des politiques libérales qui stimulent un ajustement continu des structures, et à en faire de même. En démontrant le fonctionnement et les vicissitudes dans des secteurs aussi divers que l'éducation, la recherche, le marché du travail, le système financier, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la réglementation, les politiques sociales, le Secrétaire général a propo-

sé une approche interdisciplinaire et complète de l'ajustement. La Suisse s'engagera à ce que la réflexion ainsi engagée prenne une dimension permanente dans la coopération économique multilatérale, afin que des solutions d'assainissement opérationnelles puissent s'appliquer dans les faits. La Suisse mettra en évidence l'incidence néfaste des rigidités actuelles et insistera sur le rôle décisif de la recherche et de la formation en tant que source principale de croissance pour maîtriser le défi des mutations technologiques à venir. Elle se prononcera en faveur de l'intégration, dans la réflexion, des développements présents et futurs: nouvelles technologies, décentralisation de la production et ses conséquences sur le monde et le temps de travail.

La situation des pays en développement et la coopération économique et commerciale avec ces pays figure en filigrane à chacun des points de l'ordre du jour. Il s'agit d'assurer que les objectifs des pays membres soient poursuivis en couple avec ceux des pays en développement, de manière à resserrer la compatibilité des politiques économiques et commerciales des pays développés et des pays en développement. La CNUCED VII, en juillet 1987, devrait avoir un rôle important à jouer pour favoriser un tel rapprochement.

* * *

Nous vous proposons d'approuver la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Belamun

Annexes: - projet de décision
 - Communiqué de presse (projet)
 - liste des pays membres de l'OCDE

Pour co-rapport à: - DFAE
 - DFF

Extrait du procès-verbal à: - DFAE 6
 - DFF 9
 - DFEP 10 (Secrétariat général 5,
 OAFEE 5)

OCDE: Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,
Paris, les 12 et 13 mai 1987

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique
du 24 avril 1987

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Il est pris note de la proposition ci-dessus qui servira de lignes directrices à la délégation suisse participant à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, les 12 et 13 mai 1987 à Paris.
2. La conduite de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral Delamuraz qui se fera accompagner de
 - M. Franz Blankart, Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures
 - M. Jean-Claude Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture
 - M. Mario A. Corti, Directeur suppléant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
 - M. Daniel Kaeser, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
 - M. Alexis Lautenberg, Chef du Service économique et financier, DFAE
 - M. Harold Stingelin, Chef du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
 - M. Rudolf Horber, Chef de section, Office fédéral de l'agriculture
 - L'Ambassadeur Jean Zwahlen, Chef de la délégation suisse près l'OCDE à Paris, participera également à la Conférence ministérielle en tant que membre de la délégation
3. Les indemnités journalières sont fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire:

LISTE DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

- | | |
|---------------|----------------------|
| 1. Allemagne | 13. Islande |
| 2. Australie | 14. Italie |
| 3. Autriche | 15. Japon |
| 4. Belgique | 16. Luxembourg |
| 5. Canada | 17. Norvège |
| 6. Danemark | 18. Nouvelle-Zélande |
| 7. Espagne | 19. Pays-Bas |
| 8. Etats-Unis | 20. Portugal |
| 9. Finlande | 21. Royaume-Uni |
| 10. France | 22. Suède |
| 11. Grèce | 23. Suisse |
| 12. Irlande | 24. Turquie |

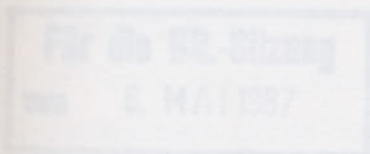
La Yougoslavie participe aux travaux de l'OCDE avec un statut spécial.



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES LE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE PUBBLICA

974.07

3003 Berne, le 29 avril 1987



Au Conseil fédéral

OCDE: Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,
 Paris, 12 - 13 mai 1987

Co-rapport

à la proposition du DFEP du 24 avril 1987

La proposition du DFEP appelle de notre part une réserve en ce qui concerne le nombre des membres de la délégation.

Etant donné la durée très restreinte de la réunion précitée, nous n'estimons pas justifié l'envoi d'une délégation de 8 personnes à partir de Berne.

Nous tenons à rappeler à cet égard que la délégation des finances a expressément invité le Conseil fédéral à exercer, en toute circonstance, la retenue qui s'impose dans l'envoi de délégations à l'étranger.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous

proposons

de réduire d'au moins une unité le nombre des membres de la délégation en provenance de Berne.

DEPARTEMENT FEDERAL
 DES FINANCES

Stich



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 4 mai 1987

Für die BR.-Sitzung
 vom 6. MAI 1987

Au Conseil fédéral

OCDE: Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,
 Paris, les 12 et 13 mai 1987

Réponse au co-rapport du DFF du 29 avril 1987

1. Je comprends votre volonté de réduire tant qu'il est possible les délégations à l'étranger, par souci d'économie.
2. En l'occurrence, je ne puis cependant me rendre à votre argumentation de diminuer au moins d'une unité notre délégation de Berne à la Ministérielle de l'OCDE la semaine prochaine.

Les raisons de notre prise de position sont les suivantes:

2.1. La délégation suisse doit comprendre:

- Ex officio:
 - le secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures
 - le délégué du Conseil fédéral responsable des affaires OCDE à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
 - le chef du Service OCDE
- Par tradition et pour la coordination inter-départementale:
 - un membre de la Direction de l'Administration des finances de votre département
 - le chef du Service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères

Vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas possible de biffer quiconque sur cette liste.

./.

2.2. Cette année, les problèmes de l'agriculture revêtiront une importance toute particulière. Plusieurs Etats seront d'ailleurs représentés, pour ce volet, par leur ministre de l'agriculture et de fortes délégations. Au nom même de l'efficacité, il est indispensable que participent:

- le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture
- le chef de Section spécialiste à l'Office fédéral de l'agriculture (M. R. Horber).

beschlossen:

2.3. Vous dites que la conférence est courte. Mais c'est précisément pourquoi nous devons doter notre délégation, plusieurs conférences parallèles étant conduites systématiquement; il serait absurde que la Suisse fût absente de l'une ou l'autre d'entre elles.

2.4. Enfin, l'argument d'économie ne joue pas un rôle très important, en ce sens que le voyage s'effectue par l'avion du Conseil fédéral, et que l'absence est brève.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
 PUBLIQUE

Belarum